

## **MOTION INCIDENTIELLE**

### **Introduit par l' Honorable BAMANISA JEAN SAIDI**

Honorable Monsieur le Président du Bureau provisoire, Mesdames et Messieurs les députés,

Les membres de l'Assemblée Plénière ici présente ont été tous validés, ce qui a donné toute sa légitimité à la première Institution démocratique de la 3<sup>ème</sup> République. Nous allons mettre en place le Bureau définitif après avis conforme du Règlement Intérieur par la Cour Suprême, ce qui permettra à l'Institution de fonctionner suivant les règles.

Toutefois, pendant cette période de demi transition, notre institution ne peut continuer à rester inerte face aux actes consciemment posés par certains acteurs politique ou certains mandataires des entreprises publiques, ou autres agents de l'Etat;

Voilà, qu'au moment où les Institutions de la 3<sup>ème</sup> République se mettent en place, nous constatons :

1. Que le Budget de l'Etat a été exécuté avec un dépassement de plus de 50 milliards de francs congolais durant le 3<sup>ème</sup> trimestre ;
2. Que des contrats miniers, des contrats de concession de gestion des patrimoines des entreprises publiques, continuent à être octroyés ;
3. Que des détournements et des pratiques de mégestions se font dans la précipitation, comme avant la fin d'une récréation,
4. Que des concessions de terres réservées aux espaces verts ou appartenant à des entreprises publiques sont loties pour être revendues ; que des maisons de l'Etat sont découpées avant d'être revendues ; des concessions sont loties sans tenir compte des prescriptions environnementales, urbanistiques ;

Que pour paraphraser le chef de l'Etat : « J'ai annoncé la fin de la récréation sous toutes ses formes et la fin de l'impunité à quelque niveau que ce soit. J'entends avertir que les prisons de l'Etat seront ouvertes à tous ceux qui se mettront en travers de la loi» fin de citation,

Et face à la volonté du peuple congolais de voir cesser les pratiques des mauvais agents de l'Etat ;

Demandons instamment à l'assemblée ici présente de se prononcer pour que s'arrête le pillage des ressources de l'Etat par :

1. La décision de l'option de contrôler les finances publiques de la période de la transition, en mettant un accent plus sérieux sur le dernier semestre 2006 ;
2. L'instruction aux Gestionnaires des Organes publics de n'entreprendre aucun engagement pouvant aliéner les biens et domaines publics ;
3. le contrôle de tous les engagements pris par ces organes pendant la période de la transition ; ainsi que l'exécution de leurs budgets.
4. la suspension de tous les travaux de lotissement et de construction sur les sites protégés dans toutes les provinces, à Lubumbashi, à Kinshasa, tel le site METEO BINZA aux coins des Avenues Route de Matadi et Okapi; Ici à côté sur le site Ex TEMBE NA TEMBE ;  
de dégager les responsabilités des personnes ayant été associées à ces actes d'irresponsabilité qui coûteront bien cher à notre pays et aux congolais trompés, en cas d'expropriation ;

Le Ministère des Affaires Foncières ne doit continuer à créer les plus graves problèmes entre les populations par une gestion primitive des espaces de terres dans nos cités ou nos zones péri urbaines. Ces germes de conflit peuvent conduire à des conséquences irréparables.

5. la mise en place d'une commission qui nous rendra rapidement compte de la situation financière de l'Assemblée Nationale sur les 6 derniers mois, de leurs affectations, afin d'éclairer l'Assemblée suite aux correspondances qui ont circulé et aussi pour montrer l'exemple.

Les procédures de contrôles devront être rapidement mis en place par les structures appropriées, à savoir les commissions permanentes, les commissions d'enquêtes, les interpellations de l'Assemblée Nationale, ainsi que les contrôles de la Cour des Comptes ;

Les volontés exprimées par nos populations et traduites en engagement par les futurs dirigeants et déjà par le Chef de l'Etat, ne doivent pas rester des vains discours ou des grandes annonces dans les journaux.

Ne pas réagir, ferait de nous des complices. L'heure n'est plus à l'inaction.

Je vous remercie de votre décision

**DEMANDE D' INTERVENTION DE L' HONORABLE  
BAMANISA JEAN SAIDI**

**MOTION INCIDENTIELLE**

**Kinshasa, 16 décembre 06**